

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 29 septembre 2020 à 19 heures conformément aux convocations du 21 septembre 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 30 juillet 2020 ; Contrat territorial des 5 rivières – assainissement collectif entrée Nord Authezat ; Assainissement entrée Nord Authezat – Financement Agence de l'eau et Conseil départemental ; Traverse des Chaumes – Avenant n°1 aux travaux ; Carré vert et stade communal – mise à niveau des équipements ; Biens sans maître – impasse bis Guyot-Dessaigne ; Décision modificative n°1 au budget communal ; CPIE Clermont-Dômes – Réalisations d'un Atlas de la Biodiversité Communale ; Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Mise à disposition de biens privés ou espaces publics communaux ; Questions diverses.

## Séance du 29 septembre 2020

**L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre** à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2020.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Agnès JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Messieurs David ESPECHE, André FEUNTEUN, Julien LACOUR, Benoît RATIGNET ;

**Excusées** : Mesdames Isabelle DE ARAUJO et Ornella MIMY ;

**Procuration** : de Madame Isabelle DE ARAUJO à Madame Ludivine FERNANDEZ Madame Alexandra JARRIGE et de Madame Ornella MIMY à Madame Alexandra JARRIGE ;

**Secrétaire de séance** : Madame Alexandra JARRIGE.

En ouverture de séance le maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur André STRATONOVITCH, maire honoraire décédé le 28 août, enterré dans le cimetière d'Authezat.

Ensuite le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 25 septembre relatif aux mesures visant à lutter contre la propagation de la Covid19.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUILLET 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

#### 2020/034 – CONTRAT TERRITORIAL DES 5 RIVIERES – Assainissement collectif entrée Nord Authezat et schéma directeur d'Assainissement

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon élabore actuellement le Contrat Territorial des 5 rivières, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants des Assats, de l'Auzon, du Charlet, du Pignols et de la Veyre. Il précise que les travaux d'assainissement programmés sur la commune d'Authezat, qui visent à améliorer la collecte des eaux usées et sont favorables à la qualité de l'eau du Charlet, peuvent être inscrits au Contrat Territorial.

Dans ce cas, les travaux étant à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale, la commune d'Authezat doit signer le Contrat Territorial, et s'engager à réaliser les travaux prévus dans les délais indiqués (sauf si les conditions, notamment financières, ne le permettent pas) de l'entrée Nord d'Authezat et d'élaboration du schéma directeur d'assainissement.



Les travaux d'assainissement collectif entrée Nord d'Authezat, prévus en 2020, dont le montant prévisionnel s'élève à 153 000 euros hors taxes, ont pour objectif de :

- de collecter les eaux usées par un réseau séparatif pour les chemins de la Quye et de Saint-Barthélemy et d'une partie de la rue de la République,
- acheminer les eaux usées collectées dans ces rues vers le réseau du chemin des Ecoliers (connecté au collecteur intercommunal) en mettant en place un poste de relevage.

Les travaux d'étude de diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées permet de programmer et hiérarchiser les actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend notamment le réseau. Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation. Le montant prévisionnel d'élaboration s'élève à 35 000 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial des 5 rivières, relatif aux travaux de collecte et d'acheminement des eaux usées et à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement ;
- de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/035 – ASSAINISSEMENT 2021 – CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX USEES – Secteur bas du bourg – Chemin de la Quye**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par le bureau d'études «Auvergne Etudes», exposé par Monsieur le Maire, décide de poursuivre l'opération : construction d'un réseau d'eaux usées, sur le secteur bas du bourg d'Authezat et chemin de la Quye.

Le montant du projet s'élève dans sa globalité à 153 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire autorise le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire (SME) à transmettre les dossiers qui s'inscrivent dans le cadre du Contrat Territorial des 5 rivières, au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau, afin de demander les subventions afférentes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/036 – ASSAINISSEMENT 2021 – CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX USEES – Plan de financement**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le financement de la construction d'un réseau d'eaux usées, sur le secteur bas du bourg d'Authezat et chemin de la Quye.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

|                                              |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|
| Montant des travaux H.T.                     | 134 458,50 €        |
| Montant des contrôles                        | 4 061,00 €          |
| Honoraires de Maîtrise d'œuvre               | 11 600,00 €         |
| Rémunération SME région d'Issoire            | 1 354,00 €          |
| Frais de publicité, de dossier et divers     | 1 535,50 €          |
| <b>Montant de l'opération H.T.</b>           | <b>153 000,00 €</b> |
| T.V.A. 20 %                                  | 30 600,00 €         |
| <b>Montant total de l'opération T.T.C.</b>   | <b>183 600,00 €</b> |
| <b>Plan de financement :</b>                 |                     |
| <b>Subventions Conseil Départemental 25%</b> | <b>22 950,00 €</b>  |
| <b>Contrat territorial des 5 rivières 5%</b> | <b>4 590,00 €</b>   |
| <b>Agence de bassin 30%</b>                  | <b>27 540,00 €</b>  |
| <b>Part communale TTC</b>                    | <b>91 800,00 €</b>  |

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté, ainsi que son plan de financement ;
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de Bassin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à donner les ordres de service aux entreprises lorsque les marchés leur auront été notifiés.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/037 – ASSAINISSEMENT 2021 – ETUDE DE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

En 2004, la commune d'AUTHEZAT avait fait réaliser un diagnostic de son réseau existant pour déterminer les travaux prioritaires à programmer dans le but d'améliorer son réseau d'assainissement.

Depuis cette date, des travaux ont été effectués ; de ce fait, la commune souhaite actualiser son étude diagnostic ce qui lui permettra de constater les améliorations et de redéfinir les travaux qui seraient à prévoir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le SME de la Région d'Issoire et de Communes de la Banlieue Sud Clermontoise de faire le nécessaire pour engager cette étude.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/038 – TRAVERSE DES CHAUMES – Avenant N°1 aux travaux**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse des Chaumes, il est nécessaire de modifier le projet, compte tenu des discussions avec les riverains.

Un enrobé clair est proposé aux extrémités et au milieu de la voie, ainsi que l'installation de deux panneaux de stop et de bandes stop.

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Montant marché initial H.T.           | 79 613,00 €        |
| Travaux supplémentaires H.T.          | 2 760,00 €         |
| <b>Nouveau montant du marché H.T.</b> | <b>82 373,00 €</b> |



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- valide l'ensemble des travaux complémentaires,
- inscrit cette nouvelle dépenses en investissement du budget 2020 Lot n°1 voirie : avenant
- autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/039 – CARRÉ VERT ET TERRAIN DE FOOTBALL – Mise à niveau des équipements**

Monsieur Yves CHAMBON fait part de la nécessité de mise à niveau d'équipements collectifs. Ainsi, les filets du terrain de football doivent être changés, et les structures de jeux au Carré Vert, faire l'objet de maintenance par le changement de pièces détachées. Il présente un devis de 943 euros hors taxe.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette dépense et charge Monsieur le maire de réaliser ces travaux.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **BIENS SANS MAITRE – Impasse bis Guyot-Dessaigne**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2012/037 du 29 novembre 2012 qui autorisait la commune à acquérir de plein droit les immeubles menaçant ruine, cadastrés A 612 (12 m²), A 613 (18 m²), A 616 (26 m²), A 617 (29 m²) et ZN 74 (4 357 m²), sans maître. Il précise que la procédure d'affichage a été faite. Récemment une toiture s'est affaissée, des travaux de consolidation sont à prévoir. De plus, l'eau de pluie risque de causer des désordres dans les propriétés voisines.

Le conseil municipal autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure d'acquisition et à engager les travaux d'urgence.

#### **2020/040 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL – Virement de crédits**

Monsieur Pierre METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2020 :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

| <b>COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE</b> |        |       |                             |              |
|-------------------------------------------|--------|-------|-----------------------------|--------------|
| CHAP.                                     | COMPTE | OPER. | NATURE                      | MONTANT      |
| 21                                        |        |       | Immobilisations corporelles | - 5 200,00 € |

| <b>COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR</b> |        |       |                                    |              |
|------------------------------------------|--------|-------|------------------------------------|--------------|
| CHAP.                                    | COMPTE | OPER. | NATURE                             | MONTANT      |
| 27                                       |        |       | Autres immobilisations financières | + 5 200,00 € |

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

#### **2020/041 – ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2020 (ABC) – Validation du projet**

Monsieur Yves CHAMBON, adjoint, expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (projet ABC) pour améliorer la connaissance de la biodiversité, afin de pouvoir intégrer au mieux ces enjeux dans la politique de gestion

de la commune, notamment le PLU et le PLUi et pouvoir prochainement candidater pour devenir Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Le projet réalisé en partenariat avec le CPIE Clermont Dômes (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) s'élève à 29 500 euros.

L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sera sollicité pour un financement à 80 %, soit 23 600 euros, les 20 % restants seront pris en charge par l'association CPIE Clermont Dômes.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à mener les démarches de validation du dossier et à engager sa mise en œuvre.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

## **2020/042 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) – Mise à disposition de biens privés ou espaces publics communaux**

Monsieur le Maire présente un projet de convention pour la mise à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS), à titre gratuit de biens privés ou d'espaces publics de la commune, dans le cadre de formations, de manœuvres ou d'exercices du SDIS.

La convention vise à définir les modalités de mise à disposition des biens privés ou publics de la commune (bâtiments, terrains ou espaces), ceci dans le cadre de mises en situation lors de manœuvres, exercices ou formations à destination des personnels sous la responsabilité du SDIS 63.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise le principe de mise à disposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention afférente.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/10/2020

transmise au Préfet le 01/10/2020

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATION SUR LA MATIERE BUDGETAIRE**

Le Trésorier des Martres-de-Veyre propose de venir présenter aux conseils municipaux de son secteur, les principes d'élaboration d'un budget communal, le rôle des différents intervenants, les différents éléments qui constituent un budget. Cette information peut également être complétée par un exposé sur la situation financière de la commune.

Cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans le processus de formation de début de mandat, est saluée par l'assistance. Monsieur le Maire contactera le trésorier des Martres-de-Veyre pour un rendez-vous en soirée à 19 heures.

### **NUISANCES OLFACTIVES**

Monsieur le Maire fait un retour sur les nuisances olfactives subies cet été sur le territoire communal. Malgré les interventions des pompiers pour tenter d'éteindre les feux de fumier et de paille sur une aire de stockage, la combustion s'est poursuivie, dégageant, notamment pendant les nuits chaudes, une importante fumée. Finalement il a été décidé d'épandre ce stock initialement destiné à l'alimentation de l'unité de méthanisation. Cette initiative a permis de retrouver une situation normale.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Deux arrêts maladies du personnel affecté à l'école communale notamment font l'objet de contrats à durée déterminée pour pallier ces absences. Les deux personnes recrutées donnent entière satisfaction. Par ailleurs, Monsieur Yves CHAMBON a rencontré les deux agents affectés au service technique, en vue de l'organisation des missions de chacun, de la définition des besoins en termes d'achats et de la relation avec les fournisseurs. Un point hebdomadaire sur les travaux est projeté.



### **ECOLE COMMUNALE**

Mme Ludivine Fernandez, adjointe chargée des questions scolaires, fait le point des interventions des agentes recrutées dans le cadre des remplacements de personnel communal absent et des travaux et aménagements réalisés par le personnel technique avant la rentrée scolaire dans les locaux de l'école.

Une agente est affectée à la garderie, qui compte une quarantaine d'enfants, à la sécurisation de la traversée de la rue et de l'entretien des locaux. La deuxième agente intervient également à la garderie, à l'assistance de la professeure des écoles, au service de cantine périscolaire à La Sauvetat.

Avant la rentrée des classes, un sérieux tri et nettoyage ont été effectués à l'école, de nombreux achats et installations ont été réalisés :

- distributeurs de savon pour chacune des deux classes
- distributeurs de papier essuie-mains
- mitigeur à pédale
- lave-vaisselle pour lavage régulier des gobelets
- définition et installation d'un espace sécurisé aux produits d'entretiens
- remplacement de tous les produits d'entretiens par des produits virucides
- mise en sécurité de la traversée de la route départementale la présence d'un agent
- désinfection de tous les locaux chaque jour (garderie, classes, espaces sanitaires et communs)
- nettoyage des volets roulants
- sécurisation : de l'ouverture des fenêtres, de la rampe de l'escalier, des nez de marches
- acquisition de lits pour la sieste, suppression des couvertures collectives => oreiller et couverture fournis par les familles dans un sac dédié
- acquisition d'un fauteuil à la garderie
- pour un nettoyage optimal, acquisition de dinette et cuisine en plastique à la garderie.

Par ailleurs, les élus d'Authezat présents à la cantine le jour de la rentrée scolaire ont noté que certains enfants, les plus petits surtout, ne disposaient pas du temps nécessaire pour déjeuner dans de bonnes conditions. Une nouvelle organisation a été mise en place depuis pour améliorer cette situation.

### **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**

Parmi les sujets importants pour le territoire intercommunal présentés et adoptés en séance communautaire du 24 septembre 2020 :

- la taxe Gémapi, une taxe supplémentaire ajoutée sur le rôle des contribuables à la taxe foncière et à la Contribution Foncière des Entreprises ;
- la validation des membres désignés à siéger dans les commissions communautaires de travail.

### **ESCAL'ADOS**

La directrice du pôle Escal'Ados placée auprès de Mond'Arverne Communauté, Tess, rencontrée par les élus, a annoncé son départ du poste qu'elle occupait. Elle encadrait les rencontres avec les adolescents de 11 à 17 ans, et organisait avec les ados des projets mis en place les mercredis après-midis. Depuis la rentrée scolaire, la fréquentation a diminué. Une campagne d'information sera donc mise en œuvre pour faire connaître le fonctionnement de ce secteur, les activités qui peuvent y être pratiquées et les règles de fonctionnement. La démarche de communication et de fonctionnement pourrait être adossée à une association communale, qui souhaiterait apporter une dynamique et s'investir auprès de cette tranche de population.

### **PROJET DE CREATION D'UNE MICRO CRECHE**

Mme JARRIGE Alexandra, adjointe, présente au conseil municipal son projet de création d'une micro crèche privée, destinée à accueillir 10 enfants du territoire âgés entre 10 semaines et 4 ans.

Cette structure nécessitera la création de 4 emplois à temps plein, dont 1 emploi de puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants.

Elle prévoit l'acquisition de bâtiments modulaires d'environ 130 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 1 300 m<sup>2</sup> situé au bord de la RD 796, à l'entrée Nord du village. Mme JARRIGE souhaite engager le démarrage des travaux dès l'obtention des autorisations pour une ouverture en janvier 2022.

Après en avoir discuté, le conseil unanime émet un avis très favorable à la réalisation de ce projet.

### **SIVOM DU CHARLET**

Deux réunions du comité syndical se sont tenues à 8 jours d'intervalle. L'objet était notamment la définition d'études et de travaux sur les collecteurs intercommunaux et les déversoirs d'orages. Une date pour la visite de la station intercommunale aux élus des communes d'Authezat, Plauzat, La Sauvetat sera programmée.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHADIEU**

Une réunion du comité syndical s'est tenue à Chadieu, lundi 21 septembre 2020. Ont été traitées les questions relatives à l'installation des élus. Les archives du syndicat, à la demande de la présidente, seront transportées à la mairie des Martres-de-Veyre.

Sur site, des dégâts sur de gros arbres ont été constatés, notamment deux peupliers et un frêne.

### **SALLE DES FETES**

Le point est fait sur les mesures sanitaires applicables en matière de location des locaux communaux aux particuliers (30 personnes maximum peuvent actuellement se réunir dans des locaux publics, dans le cadre privé).

Il est souhaitable, pour maintenir une vie associative dans le village, de poursuivre la location de cette salle dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Actuellement l'occupation est la suivante :

- mardi soir, activité de Fitness,
- mercredi soir, « Le Petit Chœur du Solstice »,
- jeudi après-midi des ateliers organisés en partenariat avec l'Arsept et la commune sont proposés aux aînés de la commune et alentours,
- vendredi matin, l'association « Sport et Santé Pour Tous » anime une séance hebdomadaire de gym pour les Aînés.

Une réflexion est menée pour l'accueil de la Fanfare de La Sauvetat Authezat, et d'autres salles peuvent être mises à disposition, notamment pour l'Amicale des Loisirs.

### **NETTOYONS LA NATURE**

A l'initiative des élus de La Sauvetat, les élus d'Authezat se sont mobilisés pour prêter main forte à l'opération «Nettoyons La Nature» qui vise à organiser avec les enfants une séance grandeur nature de nettoyage d'espaces communaux. Un kit d'équipement est donné par les établissements Leclerc, pour habiller les enfants et collecter les déchets recherchés. Cette opération a réuni environ 90 personnes, dont une quarantaine d'enfants qui ont œuvré dans un esprit convivial, samedi 26 septembre 2020 à La Sauvetat.

### **CATASTROPHES NATURELLES**

La commune dans le cadre de la reconnaissance de l'état de catastrophe 2019 (risque sécheresse) avait déposé auprès de son assureur un dossier de demande



d'indemnisation pour les locaux communaux. L'expert dépêché n'a pas retenus les dégâts inventoriés.

#### **LIGNE TELEPHONIQUE**

Suite à une interruption de ligne, le secrétariat de mairie n'est plus joignable téléphoniquement. Ce dysfonctionnement est en cours de traitement.

#### **DEFIBRILATEUR**

L'appareil à disposition dans la cour de la mairie arrive en fin de contrat. Mme JARRIGE est chargée d'étudier son remplacement, ainsi que les coûts de fonctionnement pérennes (maintenance, abonnement, durée de la batterie).

#### **ARBRES**

L'élagage annuel des ifs au cimetière communal est prévu avant le 1<sup>er</sup> novembre. Suite à la demande de riverains, certains noyers communaux seront taillés prochainement.

A l'initiative de la famille de feu, Monsieur André STRATONOWITCH, ancien Maire de la commune, des dons ont été recueillis à destination de la commune, pour l'achat d'arbres à planter sur notre territoire. Une réflexion sera menée avec ses enfants pour choisir les essences et les emplacements.

#### **ADMR**

Alexandra JARRIGE et Monsieur le Maire ont assisté à l'assemblée générale de l'ADMR. Il est rapporté qu'un nombre considérable d'heures sont effectuées par le personnel qui intervient dans nombre de foyers de la commune et largement dans les communes périphériques. Six équivalents temps pleins et trois bénévoles œuvrent pour ce secteur d'aide à la personne.

#### **OBJETS CLASSES**

Dans un courrier adressé le 10 septembre par le conservateur des Antiquités et Objets d'art du Puy-de-Dôme, le conservateur liste les objets classés et inscrits appartenant à la commune. Il souhaite que les élus vérifient la présence physique de ces objets.

Certains sont visibles dans l'église, ceux qui sont déposés au trésor de la cathédrale feront l'objet d'un déplacement sur site.

#### **ROUTE DEPARTEMENTALE N°96**

Les travaux de curage des fossés sur la route départementale n°96 (route qui longe l'autoroute) réalisés par les services du Conseil Départemental nécessitent la mise en place d'une déviation.

Adoption des délibérations n°2020-034 à 2020-042

**Fin de la séance à 21 heures 30.**

Le Maire,



Pierre METZGER.